



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29</p> <p>Présents : 21 Pouvoirs : 7 Absent : 1</p> <p>Date de la convocation : 6 décembre 2023</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET ROBIN Nadia représentée par B SULLI DEBIAIS Viviane représentée par F ROYER</p> <p>ABSENT : VERDUZIER Jean-Bernard</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
---	---

DELIBÉRATION N°156

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : PRET A USAGE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE

La commune de NAINTRÉ est propriétaire de la parcelle cadastrée suivante :

Section et N°	Superficie	Catégorie	Adresse	Zone du PLU
CL n°135	2701 m ²	Terre	Les Varennes de la Grotte	A

En l'absence de projet actuel de la Commune sur ces terres, M. AUDINET, EARL de la Fervalière, se propose d'exploiter cette parcelle, à titre provisoire et précaire.

Cette demande préservant les possibilités d'utilisation ultérieure de la parcelle, la commune de Naintré a émis un avis favorable à sa demande.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de prêt à usage annexé à la présente délibération et d'autoriser M le Maire à signer ledit prêt à usage ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code rural et notamment ses articles L.411-4 et suivants,
VU le code civil et notamment ses articles 1875 et suivants,
VU le Plan local d'urbanisme approuvé le 16 janvier 2020,

Considérant la volonté de la Commune de systématiquement formaliser, par un écrit, les exploitations de ses terres par les agriculteurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- approuve le « prêt à usage » portant sur la parcelle cadastrée CL n°135 d'une superficie de 2701 m², annexé à la présente délibération entre la Commune de Naintré et M. AUDINET,
- autorise M le Maire à signer ledit prêt à usage ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 18 DEC. 2023

